

**COMMUNE DE SEPMES***Place de l'Église*

37800

Tél. : 02 47 65 44 66

Fax : 02 47 65 59 14

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**N° 2023-10-08**

L'an deux mille vingt-trois, le cinq décembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de SEPMES se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Mme Régine REZEAU, Maire

Étaient Présents : Mme REZEAU Régine, Maire

M. DAGUET Alain, Adjoint, Mme CATHELIN Dominique, Conseillère déléguée,

M. BARILLET Gaby, Mme BILLY Justine, M. DENIS Jason, M. LABARRE Thomas, M. RAGUIN Charles, Mme REZEAU Cindy, Mme VERNAT Virginie

Arrivée de M. BARILLET Gaby à 20h40

Arrivée de M. DENIS Jason à 20h45

Arrivée de M. RAGUIN Charles à 20h45

Absents:

M. BASECQ Samuel, ayant donné procuration à Régine REZEAU, Maire

M. CHOLLET Yohan

Nombre de membres en exercice : ... 12  
Nombre de présents : ..... 10  
Nombre de votants : ..... 11  
Date de convocation : 28 novembre 2023

Mme Dominique CATHELIN a été désignée comme secrétaire de séance.

**OBJET : DÉFENSE INCENDIE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)**

M. DAGUET, Adjoint, rappelle que plusieurs citernes souples de réserve incendie ont été installées sur la commune depuis 2020. Cependant, plusieurs hameaux sont toujours en défaut du point de vue de la défense incendie bloquant l'instruction des autorisations d'urbanisme.

M. DAGUET rappelle que la défense extérieure contre l'incendie est de la responsabilité de la commune. Aussi, une citerne souple de réserve incendie pourrait être installée au lieu-dit "Beauregard". L'avis du SDIS a été sollicité pour valider l'emplacement.

En conséquence, M. DAGUET, Adjoint au Maire, propose de solliciter une subvention au titre de la DETR 2024 pour réaliser ces travaux.

M. DAGUET annonce au conseil que les travaux liés à la défense sont estimés à 3 776,03 € HT pouvant être subventionnés à hauteur de 60% pour les communes de moins de 1000 habitants pour l'année 2024:

1 Bâche : 2 956,03 € HT

Matériel pour réalisation de la plateforme : 820€ (géotextile)

Le Conseil Municipal,  
Après avoir entendu l'exposé de M.DAGUET, Adjoint,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
**SOLLICITE** une subvention au titre de la D.E.T.R., selon le plan de financement ci-dessous :

Equipement défense incendie	3 776 € H.T.
D.E.T.R. 60%	2266 €
Autofinancement	1510 €

**DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2024.  
**AUTORISE** Mme le Maire, à signer tout document à intervenir

**POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE SECRETAIRE DE SÉANCE  
Dominique CATHELIN**

**LE MAIRE,  
Régine REZEAU**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte qui a été transmis en Sous-préfecture le 14 décembre 2023 et publié le 14 décembre 2023

À SEPMEs, 14 décembre 2023  
Le Maire,

